

## QUALIFICATION – OMNIUM CANADIEN RBC 2020

### ADMISSIBILITÉ :

Les épreuves de qualification en vue de l'Omnium canadien RBC sont ouvertes aux :

1. Membres en règle de la PGA du Canada ou d'autres organisations affiliées à la PGA.
2. Golfeurs amateurs membres de Golf Canada ou membres en règle de leur association respective. L'index de handicap ne **doit pas être de plus de 2.0** en date de la demande d'inscription et doit respecter les exigences relatives au index de handicap à l'échéance des inscriptions. **Il incombe au joueur d'informer Golf Canada de tout changement à son index de handicap avant l'échéance des inscriptions.**
3. Autres golfeurs professionnels.

### FORMULE DE QUALIFICATION :

Golf Canada organisera un processus de qualification en deux étapes en vue de l'Omnium canadien RBC 2020.

**Compétitions de qualification régionales :** 18 trous en partie par coups. Le gagnant de chaque épreuve comptant au moins 100 participants au départ obtiendra une place au tableau de l'Omnium canadien RBC 2020. De plus, les 15% des participants qui auront terminé en tête du classement de chaque épreuve de qualification régionale seront admis à l'étape de qualification finale.

**Qualification finale :** S'adresse aux joueurs exemptés et aux compétiteurs qui se sont qualifiés à l'étape de qualification régionale. L'épreuve est disputée sur 18 trous en partie par coups pour décider l'attribution d'un minimum de quatre places au tableau de l'Omnium canadien RBC 2020.

**Note :** Golf Canada se réserve le droit de réduire ou d'augmenter le nombre de places de qualification accordées lors des compétitions de qualification régionales en fonction de la qualité ou du nombre de participants.

### SONT EXEMPTÉS DES ÉPREUVES DE QUALIFICATION RÉGIONALES :

- a) Les membres du Circuit de la PGA (non autrement exemptés).
- b) Les Canadiens ayant terminé parmi les 70 premiers et les égalités au 70e rang à l'Omnium canadien RBC 2019 (non autrement exemptés).
- c) Les membres actuels des formations nationales amateur et junior d'Équipe Canada (non autrement exemptés).
- d) Les membres actuels de la formation Jeune pro d'Équipe Canada (non autrement exemptés).
- e) Les 15 meilleurs joueurs au classement de l'Ordre de mérite du Circuit Mackenzie-PGA TOUR Canada (à la conclusion du tournoi qui précède l'Omnium canadien RBC).
- f) Les 5 meilleurs joueurs au classement de l'Ordre de mérite de la PGA du Canada.
- g) Meilleur joueur au classement de l'Ordre de mérite du Great Lakes Golf Tour (à la conclusion du tournoi qui précède l'Omnium canadien RBC).
- h) D'autres joueurs peuvent être ajoutés à l'entière discrétion de Golf Canada.

### QUALIFICATIONS RÉGIONALES :

<u>DATE</u>	<u>ENDROIT</u>	<u>VILLE</u>	<u>DATE LIMITE</u>
14 mai	TPC Toronto at Osprey Valley (Nord)	Caledon, Ontario	11 mai
19 mai	Meadow Gardens Golf Club	Pitt Meadows, Colombie-Britannique	15 mai
21 mai	Club de golf Pinegrove	Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec	18 mai

### QUALIFICATION FINALE :

<u>DATE</u>	<u>ENDROIT</u>	<u>VILLE</u>	<u>DATE LIMITE</u>
8 juin	Oakdale Golf & Country Club	Toronto, ON	5 juin*

**Note :** L'heure de clôture des inscriptions est à 17h (HAE) de la journée indiquée.

\*Les joueurs exemptés de l'étape de qualification régionale ET ceux qui ont terminé dans le top 15% de leur épreuve de qualification régionale doivent soumettre leur demande d'inscription à Golf Canada au plus tard à 17h (HAE) le 5 juin.

### PERFORMANCE LORS DE LA QUALIFICATION

Si un joueur ne réussit pas mieux que 10 coups au-dessus du score final de qualification, toute demande d'inscription de sa part à une future épreuve de qualification en vue de l'Omnium canadien RBC pourra être refusée, à moins que le joueur puisse prouver qu'il lui est possible de compétitionner au niveau du championnat national. Golf Canada tiendra compte des résultats de qualification en vue de l'Omnium canadien RBC 2019 pour déterminer le tableau de compétition de l'épreuve de qualification finale en vue de l'Omnium canadien RBC 2020. Ceux qui ont présenté un score de plus de 10 coups au-dessus du score final de qualification en 2019 ne seront pas acceptés au tableau, à moins qu'il reste des places après la date de clôture des inscriptions, auquel cas la préférence sera accordée aux concurrents ayant affiché les meilleurs scores en qualification pour l'Omnium canadien RBC 2019.

## FRAIS ET PROCÉDURES D'INSCRIPTION :

- Les frais d'inscription de 250 \$, TPS comprise, en devises canadiennes ou américaines, sont payables par carte de crédit et doivent accompagner le formulaire d'inscription en ligne.
- Les 144 premières demandes d'inscription reçues au plus tard à 17h le jour de clôture des inscriptions indiqué ci-dessus pour chacune des épreuves de qualification régionales seront acceptées. Le tableau sera affiché sur le site [www.omniumcanadienRBC.com](http://www.omniumcanadienRBC.com) et les joueurs seront avisés par courriel de leur statut après la clôture des inscriptions.
- Les frais d'inscription ne sont pas remboursables après la clôture des inscriptions. Toutes les inscriptions tardives seront refusées.
- Toutes les demandes d'inscription sont sujettes à l'approbation de Golf Canada. Golf Canada confirmera chaque inscription.
- Les heures de départ seront déterminées par Golf Canada et seront affichées sur le site [www.omniumcanadienRBC.com](http://www.omniumcanadienRBC.com) dans les trois (3) jours précédant la compétition.

**Note :** Les frais d'inscription (250 \$CAD ou \$US) sont sujets à des frais administratifs non remboursables de 50 \$.

## CADETS

1. Les cadets sont permis lors de ce tournoi. Les joueurs peuvent employer leur propre cadet ou un cadet du club hôte. Pour demander un cadet du club hôte, contactez le club directement.
2. Les cadets sont tenus de respecter le code vestimentaire de Golf Canada. Une fois que son inscription est acceptée, chaque joueur recevra une copie du code.
3. Le port de chaussures à semelle lisse de caoutchouc est exigé. Les sandales, les chaussures à bout ouvert et les chaussures de golf avec crampons traditionnels en métal ou crampons mous sont interdites. Toute infraction à cette exigence peut entraîner la DISQUALIFICATION du concurrent.

## RÈGLES DU GOLF; CLÔTURE DE LA COMPÉTITION; BALLES ET BOIS DE DÉPART CONFORMES

1. Le jeu est régi par les Règles du golf de Golf Canada. Toute décision du Comité des règles de Golf Canada concernant toute dispute ou réclamation sera finale. La compétition est considérée comme étant terminée lorsque le trophée a été remis au gagnant ou, en l'absence d'une cérémonie de remise des prix, lorsque tous les résultats ont été approuvés par le comité.
2. Seules les marques de balles inscrites dans la plus récente liste de balles de golf conformes sont permises.
3. Le bois de départ (bois 1) utilisé par le joueur doit comporter une tête figurant dans la liste la plus récente des têtes de bois de départ (bois 1) conformes.

## TRANSPORT

Golf Canada évaluera chaque demande individuelle d'utilisation d'un moyen de transport motorisé en raison d'une invalidité invoquée lors des épreuves de qualification ou les championnats de Golf Canada. Pour que Golf Canada puisse évaluer correctement de telles demandes, il est impératif de soumettre des documents médicaux expliquant la nature exacte de l'invalidité et comment cette invalidité empêche le joueur de marcher durant une ronde de golf conventionnelle. De plus, les joueurs devront soumettre des renseignements suffisants pour permettre à Golf Canada de déterminer que le fait d'autoriser l'utilisation d'une voiturette de golf ne fournira pas au joueur un avantage sur les autres joueurs. Prière de visiter [www.golfcanada.ca/politiques/](http://www.golfcanada.ca/politiques/) pour télécharger, au moyen de la visionneuse Adobe Reader, un exemplaire du **Formulaire de demande de moyen de transport de Golf Canada** que tout joueur réclamant l'utilisation d'une voiturette de golf pour lui-même, en raison d'une invalidité, doit remplir et soumettre à Golf Canada avec le formulaire d'inscription original avant la date limite d'inscription.

## CODE DE CONDUITE, TENUE VESTIMENTAIRE ET CHAUSSURES

Le Code de conduite des joueuses, le code de conduite des spectateurs et parents, et le code vestimentaire de Golf Canada sont en vigueur tout au long du championnat. Des mesures disciplinaires seront imposées pour toute infraction, selon la gravité de la transgression. Si vous avez des questions, communiquez avec un(e) officiel(le) de tournoi de Golf Canada. Les compétiteurs sont tenus de respecter le code vestimentaire de Golf Canada, sauf que les joueurs peuvent porter des chaussures à crampons traditionnels le jour de l'épreuve de qualification (mais pas durant les rondes d'entraînement). Toutes les politiques en vigueur lors de ce championnat sont disponibles à [www.golfcanada.ca/politiques](http://www.golfcanada.ca/politiques).

## POLITIQUE ANTIDOPAGE

Golf Canada adhère au programme antidopage canadien établi par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES). Pour de plus amples renseignements, visitez le site [www.cces.ca](http://www.cces.ca).

## SPÉCIFICATIONS DES RAINURES LORS D'UNE QUALIFICATION EN VUE D'UN OMNIUM/TOURNOI

Le PGA TOUR a adopté la nouvelle politique concernant les rainures comme condition de compétition depuis le 1er janvier 2010. Tous les participants à une épreuve de qualification doivent respecter cette politique. Pour consulter les spécifications techniques, visitez la section « Test Protocols For Equipment » du site [www.usga.org](http://www.usga.org).

Les participants à une qualification en vue d'un omnium/tournoi du PGA TOUR, du Circuit des Champions et du Circuit Korn Ferry DOIVENT utiliser de l'équipement conforme aux Conditions de compétition relatives aux spécifications de 2010 touchant les rainures telles qu'appliquées selon les règles locales et les conditions de compétition (carte rigide) de chaque circuit respectif. Cette condition ne DOIT PAS s'appliquer lors d'une épreuve de préqualification du PGA TOUR et du Circuit des Champions. On peut consulter, sur USGA.org ou en contactant l'USGA Equipment Standards Department au 908-234-2300, les spécifications complètes concernant les rainures lors de compétitions d'élite, de même qu'une base de données publique consacrée à la conformité de nombreux bâtons. Les joueurs doivent confirmer longtemps avant la compétition que leur équipement est conforme aux nouvelles spécifications et ils doivent savoir qu'un équipement conforme doit être utilisé lors d'une qualification en vue d'un omnium même si les joueurs ont connu du succès lors d'un tournoi de préqualification en utilisant des rainures non conformes aux spécifications de 2010.

Si, avant ou pendant la compétition, un joueur a des doutes quant à la conformité d'un bâton, des officiels de la PGA tenteront de déterminer le statut du (des) bâton(s), mais le jeu ne sera pas retardé pour ce faire. Il n'y aura pas d'essai sur place concernant la conformité des rainures lors d'un tournoi de qualification en vue d'un omnium. Au cas où la question de la conformité reste incertaine et que cela affecte la séquence de progression des joueurs durant la ronde de qualification, le(s) bâton(s) sera (seront) soumis à des vérifications sur les lieux du tournoi. Si un joueur est disqualifié à la suite de la vérification, les places de qualification en vue de l'omnium seront attribuées aux prochains joueurs sur la liste des remplaçants du PGA TOUR.